

La justice vénézuélienne nie avoir été saisi des contestations des résultats des législatives du 6 décembre



Caracas, 23 décembre, (RHC-PL).-Le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela a démenti qu'il ait été saisi des contestations aux résultats des élections législatives du 6 décembre dernier, lors desquelles la droite a obtenu 112 des 167 sièges au Parlement.

Cette instance judiciaire répond sur son site web aux déclarations faites cette semaine par des porte-paroles de partis politiques et à des informations tendancieuses de certains citoyens diffusées sur les réseaux sociaux.

À ce sujet, le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela a relevé que l'attitude de ces personnes ne contribue pas à maintenir le climat de paix et de calme dans le pays sud-américain suite aux élections.

Le Tribunal Suprême de Justice du Venezuela précise également que les séances extraordinaires de l'Assemblée Nationale pour la nomination de magistrats, sont conformes à la Constitution et que les facultés du Parlement restent en place bien qu'il soit à l'étape finale de la période législative.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/79666-la-justice-venezuelienne-nie-avoir-ete-saisi-des-contestations-des-resultats-des-legislatives-du-6-decembre>



Radio Habana Cuba